

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 01/08/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et les décisions suivants entre le 19 juillet et le 1^{er} août 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Voiron (38)

Au cours des 12 prochaines années, révision en vue de produire 1 720 nouveaux logements, consommant 20,8 ha de foncier et dont les 4/5ème sont prévus en renouvellement urbain et densification, et d'ouvrir 12,5 ha de foncier pour le développement économique. Réduction des zones urbaines (U), à urbaniser (AU) et des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) pour un total de 160,1 ha, au bénéfice des zones agricoles (+ 137 ha) et naturelles (+ 23,1 ha). Réduction des surfaces d'espaces boisés classés (réduction de 13,9 ha sur 182,4 ha) et des surfaces de bois et bosquets protégés (déclassement des 343 ha et classement de 7 ha). Le dossier comprend 9 OAP sectorielles et 4 OAP thématiques (« Centre-ville », « Paysage et nature », « Mise en valeur des continuités écologiques » et « Stationnement »).

Remplacement de la télécabine du Fayet au Bettex, à Saint-Gervais-les-Bains (74)

Remplacement, par la société des téléportés Bettex-Mont-d'Arbois, de la télécabine double mono câble emportant 2 500 p/h par une télécabine débrayable 10 places assises avec un débit de 2 800 p/h, au sein d'un système téléporté de transports reliant Le Fayet, le Châtelet, le Bettex et le Mont d'Arbois, donnant accès au domaine skiable Évasion Mont-Blanc.

Implantation d'une centrale agrivoltaïque au sol, sur la commune de Freyssenet (07)

Implantation, par la société RP Global, de 14 790 modules photovoltaïques sur une surface clôturée de 18,8 ha d'une puissance installée de 9,6 MWc et une surface « projetée » des modules photovoltaïques d'environ 4,3 ha comprenant une zone équipée sur 10 ha et des zones témoins sur 6,62 ha permettant de réaliser la prestation de suivi agronomique.

Implantation du parc éolien "Le bisio de la Faye", sur les communes d'Arrones et de Busset (03)

Construction de cinq aérogénérateurs de gabarit-type de 200 m de haut et 138 m au rotor pour une puissance comprise entre 15 à 21 MW. Quatre des cinq machines sont situées en forêt. Projet situé au sein des Bois noirs et de la Montagne Bourbonnaise à 13 km de Vichy, 35 km de Riom et 25 km de Thiers.

Remplacement du télésiège Côte Brune par la société des trois vallées, aux Allues (73)

Remplacement, par la Société des Trois Vallées (S3V), en lieu et place du télésiège existant de Côte brune, d'une télécabine 10 places, portant le débit horaire de transport de 2 070 passagers à 2 800 passagers, dans le domaine skiable de Méribel.

Création du parc à thème du lac de Champos, sur la commune de Saint-Donnat-sur-l'Herbasse (26) et la mise en compatibilité du PLU

Implantation par la société Fabulus d'un parc de loisirs familial d'environ 3 ha en extérieur dans la Drôme à proximité du domaine du lac de Champos, devant accueillir 50 000 visiteurs par an.

Remplacement du télésiège de la Duche, au Grand Bornand (74)

Démontage du télésiège à pinces fixes trois places de la Duche datant de 1982 (1 100 personnes /h) et construction par la Société Anonyme d'Économie Mixte du Grand-Bornand d'une nouvelle ligne de télésiège quatre places (débit à terme de 2 400 personnes/h) au cœur du domaine skiable du Grand Bornand.

Augmentation de la capacité de production d'eau en bouteilles par prélèvement dans le captage Paillère 3, par la société Aquamark, sur la commune de Murat-le-Quaire (63)

Prélèvement d'un volume annuel maximal de 175 000 m³ depuis le captage de « Paillère 3 » en vue d'un acheminement à l'usine d'embouteillage par une canalisation de 5 km d'un diamètre de 160 mm, permettant d'augmenter la production d'eau embouteillée.

Révision du PLU de Val Revermont (01)

Révision du PLU, par la commune de Val-Revermont, avec pour objectif de définir un projet d'urbanisation pour les dix prochaines années à travers un document de planification unique.

AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉ

- **Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Maclas (42)**

Réponse au recours formé par la commune de Maclas contre l'avis conforme de la MRAe ARA de requérir une évaluation environnementale.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>